

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

Reponse

Lugnorre

village

Lugnorre conjointement avec Motiez, Ferrisens, Mur en partie, ont en communs des biens, Régis par 24 Conseillers qui avoient la police sur ces 4 villages

de Motiez, Agence de Lugnorre

Aorat Avanche

Fribourg

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

L'École à peu près au centre du village

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le village de Lugnorre contient 80 Enfants en tout

Lugnorre 2 ex
Eloignement des écoles voisines par
d'une lieue en circonférence?

Leurs noms

Leurs distances respectives

II

INSTRUCTION

III

RELATIONS PERSONNELLES

1°. Les instituteurs

2°. Qui a donné l'école et de quelle manière?

3°. Les élèves

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Wallaïman dessus 45' minutes montet 50 minutes
Cadrefin une lieue mur 15' minutes Jerrissens 15' m
Molier 15' minutes Prar 30 minutes Sant 45' minutes
Lugiez 50 minutes*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*La lecture l'écriture l'arithmétique l'orthographe le chant
des psaumes*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*Il y a une Ecole generale depuis la St. Martin jusqu'à
Baque & depuis Baque à la St. Martin pour les petits;
pendant tout l'été & une Ecole les Dimanches pour les
grands*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Bible D'observato Catechismes & Pseaumes

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

*Ils pourroient étre mieux observés par les Pères des
Familles & les Enfants*

9°. Durée de l'école chaque jour?

huit heures

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

trois Classes

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Le Pasteur examinoit en présence d'une Commission du
Conseil les aspirants & celui qui étoit élu par eux recevoit
son Drevet de l'Evoye de Morat*

b. D'où est-il?

De Lugnorre District d'Avanche

c. Son nom

Joseph Biolley

(3)

- d. Son âge. 65 ans
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? 3: Enfans & 2 qui sont morts
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? 22 ans & 2 qui sont morts
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? un pauvre agriculteur qui na jamais habité que dans le lieu de sa naissance
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? Le congé des Ecoles pour le Régent sont tous les Samedi après midi quinze jours pour les vendanges, & quinze jours pendant les moissons.
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? Les 4 Foirs de Morat;
- a. En hiver, } 60
 b. En été, } soit garçons ou filles. 20

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? 50 Toises Jardin & chenévier joint à la maison qui a un sentier public & le passage de la fontaine qui est proche l'école ce terrain étant mauvais & sur le roc ne vaut pas plus de 80 francs Suisse, voilà tout ce que le Régent a en jouissance, c'est à dire l'intérêt
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? vieux & délabré
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? une seule chambre pour l'école & une petite chambre à coté bien mal saine ou tout le pourrit dedans en hiver
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. La Commune

pages

tout

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales? *qui payes*

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Expédié le 17 mars 1799 Joseph Violley Régent

(5)

140 francs Suisse valeur de Fribourg

outre 200 francs ayant été donné par Legat au conseil dont le Régent en retire l'intérêt annuellement savoir 10 francs

RAPPORTS ECONOMIQUES

Lignone